



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'administration et des
personnels

CAFA

Affaire suivie par Céline TESSON-
YAHIOUNE
T : 01 57 02 65 34
F : 01 57 02 62 33

Mél : celine-anne.tesson@ac-creteil.fr

Frédéric MOUTOUH
T : 01 57 02 65 33
F : 01 57 02 62 33

Mél : frederic.moutouh@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 27 février 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Madame et messieurs les présidents
des universités Paris 8, Paris 13, Paris-Est Marne-
la-Vallée et Paris-Est Créteil Val-de-Marne,

Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(lycées, collèges, lycées professionnels, EREA,
ERDP),

Mesdames et messieurs les directeurs des centres
d'information et d'orientation,

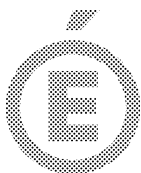
Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et les chefs de division du rectorat.

Circulaire n° 2017-030

Objet : Réunions d'information relatives aux préparations aux épreuves des concours internes d'ADJAENES, de SAENES classe normale et d'AAE et des examens professionnels de SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle et d'APAE en 2017/2018

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la réunion correspondant à la préparation au concours ou examen professionnel choisie.

Préparations proposées en 2017/2018			
Concours internes	ADJAENES	SAENES CN	AAE
Examens professionnels	SAENES CS	SAENES CE	APAE



Afin de pouvoir bénéficier en 2017/2018 d'une formation de préparation proposée au plan académique de formation (PAF), **la présence à cette réunion d'information et de conseil est obligatoire pour l'ensemble des personnels, y compris pour les agents y ayant déjà participé les années antérieures.**

Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront par ailleurs se présenter à un test de positionnement y compris ceux l'ayant déjà passé en 2016.

Au cours de ces réunions, le centre académique de formation de l'administration (CAFA) et les formateurs apporteront une information complète sur la nature des épreuves et sur les différents modules proposés dans le cadre de ces préparations.

I Candidature à une préparation

Rappel

Les personnels doivent remplir les conditions d'inscription à la session 2018 :

- au 1^{er} janvier 2018 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2018 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Procédure d'inscription et dates des réunions

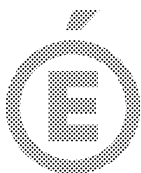
L'inscription à cette réunion (identifiant 16A0240045) est ouverte du **vendredi 3 mars au vendredi 31 mars 2017.**

Les candidats devront sélectionner le module en fonction de la préparation choisie (cf. tableau ci-dessous).

Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront en plus s'inscrire obligatoirement au test de positionnement : modules 32850 et 33073 (cf. tableau ci-dessous).

	Concours			Examens professionnels		
	ADJAENES	SAENES CN	AAE	SAENES CS	SAENES CE	APAE
Dates	18/05/17	11/05/17	18/05/17	16/05/17	16/05/17	12/05/17
Horaires	14h-16h	Groupe 1 : 10h-12h Groupe 2 : 14h-16h	9h30 à 12h	13h30 à 15h	15h30 à 17h	9h30 A 11h30
Modules	32855	32850	32853	32851	32852	32854

Concours SAENES CN - Test de positionnement	
Date	22/05/17
Horaires	9h30 à 11h30 ou 14h30 à 16h30
Module	33073



II Observations importantes

L'inscription est limitée à 3 modules de formation par an sur l'ensemble du PAF.

Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.

Je vous rappelle que toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera votre demande de formation.

Aucune candidature hors délai ne sera pas prise en compte.

Demande de renouvellement

Les agents peuvent se réinscrire à une préparation déjà suivie selon les modalités suivantes :

- seuls 2 renouvellements sont autorisés ;
- les 3 années de préparation autorisées (initiale + 2 renouvellements) ne doivent pas être consécutives ;
- seules les candidatures des stagiaires ayant assisté en 2014/2015 ou 2015/2016 ou 2016/2017 à au moins 2/3 de la formation ou dont les absences ont été justifiées pourront prétendre à une préparation ;
- la formation au dossier RAEP ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

Enfin, je vous précise d'ores et déjà que la campagne d'inscription au PAF (partie préparation aux concours) aura lieu du **08 au 21 juin 2017** et que vous pourrez porter vos avis sur les candidatures entre le **22 juin et le 2 juillet 2017**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire auprès de tous les personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL